

# KERLING LES SIERCK

## Informations d'automne 2023



### La vie dans la commune

Le spectacle des conteurs de la Nied dont vous avez tous eu le flyer dans vos boîtes aux lettres s'est déroulé le 12 octobre dernier pour le plus grand plaisir des personnes présentes.

Le **14 octobre** de 9h à 12h ce sera l'opération des « Brioches de l'Amitié » dont le bénéfice sera redistribué en intégralité à l'APEI (Association s'occupant des personnes handicapées).

Le **7 novembre** prochain à 20h00, une initiation gratuite aux gestes qui sauvent sera proposée dans l'espace culturel et associatif de Kerling-Lès-Sierck. Le nombre de places étant limité à 16 personnes, une inscription en Mairie est nécessaire.

Le **11 novembre** le dépôt de gerbe devant le monument aux morts aura lieu à 10h00, suivi d'une présentation sur l'histoire de Kerling-Lès-Sierck avec une exposition, un apéritif sera offert à l'occasion de cette inauguration. L'exposition restera disponible jusqu'au 15 novembre dans l'espace culturel et associatif de Kerling-Lès-Sierck.

Le **18 novembre**, l'association « Les Guincheurs des 3 Villages » organisera une soirée Beaujolais dans l'espace culturel et associatif de Kerling-Lès-Sierck. Réservation nécessaire auprès de M. Gilles LEGRAND au 06.07.34.66.18

Les **26 octobre et 13 décembre** prochains, deux ateliers numériques sont prévus, pensez à vous inscrire auparavant : <https://www.moselle-fibre.fr/inscription-aux-ateliers-numeriques>

### Rappel recensement de la population

Comme indiqué dans notre précédente information à la population, le recensement se déroulera dans notre commune du 18 janvier au 17 février 2024.

L'agent coordonnateur de cette campagne a été désigné et nommé par Arrêté 13/2023, il s'agit de Madame MICHEL Valérie.

Un agent recenseur sera prochainement nommé et passera à chaque adresse pour vous remettre les formulaires afférents et collecter les renseignements utiles à cette enquête. Une permanence régulière sera également tenue en Mairie par l'agent recenseur qui pourra donner tous les renseignements nécessaires au remplissage des formulaires et collecter ces derniers.

Vous pourrez également faire vos démarches en ligne, le lien vers le site dédié vous sera communiqué dès son accessibilité.

Le recensement est obligatoire afin de déterminer la population officielle de chaque commune et sert de base au calcul pour l'octroi de certaines dotations et subventions.

*Votre Maire Guy HOCHARD*